

REGLEMENT

ASSOCIATION GÉNÉRATIONS DANSES

Place Général de Gaulle - 66600 Rivesaltes

Cour Arthur Conte - 66600 Salses le Château

Tél. : 06-88-54-14-30

(Parent) NOM / prénom

(Elève) NOM

(Elève) PRENOM

Date naissance

ADRESSE :.....

66.....

Tel

Mail@.....

La tenue et le comportement

- Une tenue correcte est exigée pour le respect de tous : tenue de danse, simplement un tee-shirt avec un "cycliste", un caleçon. Aux pieds : chaussons ou chaussettes, PAS de chaussons rythmiques.
- Montres, bijoux et **portables** sont interdits pendant les cours.
- Les cheveux **longs obligatoirement attachés.**
- Il est strictement **interdit de manger** et de fumer dans l'école.
- Les élèves arrivant en avance pour se préparer peuvent le faire à condition que ce soit dans le silence, par respect pour les élèves qui sont en train de danser.

Les cours

- Les cours d'essai sont à convenir avec le professeur.
- L'association se réserve le droit de modifier les horaires si elle le juge nécessaire.
- Afin d'assurer la qualité et le bon déroulement des cours ainsi que pour des raisons sécurité : **Les parents ne sont pas admis** pendant les cours dans la salle de danse.
- Pendant les vacances scolaires et les jours fériés, l'école est fermée.

Inscription

Aucune clause particulière n'est prévue dans nos statuts pour pourvoir à un remboursement en cas d'interdiction de la pratique de l'activité imposé par les pouvoirs publics.

En conséquence, tous les paiements s'effectueront en trois fois

- Aucun enfant mineur n'est inscrit sans la présence d'un de ses parents.
- Si l'élève n'assiste plus aux cours, il n'est pas remboursé.
- Chaque élève s'engage à régler la cotisation annuelle qui sera établie en fonction des cours, au moment de l'inscription.
- L'élève s'engage aussi à régler les frais de licence de l'année en cours. La licence fédérale est obligatoire pour tous les pratiquants membres de notre structure associative pour pouvoir bénéficier du contrat d'assurance, pour participer aux représentations de l'association.
- Ne pourront participer aux spectacles, que les élèves ayant réglé l'intégralité de leur cotisation et licence.
- Trois semaines après l'inscription le dossier de l'élève doit être **COMPLET**

Documents à fournir

- **2 enveloppes timbrées avec vos noms et adresse**

Spectacle

- En Juin, spectacle de fin d'année.
- **Par respect pour les élèves et le professeur, l'élève qui suit les cours se doit de participer au gala de fin d'année, afin d'éviter toute désorganisation.**

- *J'accepte la diffusion de la photo.....nom/prénom sur le site et la page Facebook de l'association*
- *Je refuse la diffusion de la photo.....nom/prénom sur le site et la page Facebook de l'association (barrer la ligne)*
- Le professeur se donne le droit **de ne pas accepter** l'élève qui n'aura pas respecté ce règlement.

RIVESALTES le..... 2022

Signature du Parent

Signature de l'élève